



CC du Pays de Thelle et Ruraloise (Siren : 200067973)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Neuilly-en-Thelle
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	30/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	7, avenue de l'Europe
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60530 NEUILLY-EN-THELLE
Téléphone	03 44 26 99 50
Fax	03 44 26 99 77
Courriel	contact@paysdethelle.fr
Site internet	www.cc-paysdethelle.fr

### Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	61 757
-----------------------------	--------

Densité moyenne 195,11

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 41

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Abbecourt (216000059)	779
60	Angy (216000158)	1 221
60	Balagny-sur-Thérain (216000430)	1 626
60	Belle-Eglise (216000596)	631
60	Berthecourt (216000653)	1 681
60	Blaincourt-lès-Précy (216000745)	1 233
60	Boran-sur-Oise (216000869)	2 174
60	Cauvigny (216001347)	1 594
60	Chambly (216001388)	10 064
60	Cires-lès-Mello (216001545)	3 943
60	Crouy-en-Thelle (216001842)	1 126
60	Dieudonné (216001966)	846
60	Ercuis (216002105)	1 519
60	Foulangues (216002477)	201
60	Fresnoy-en-Thelle (216002576)	966
60	Heilles (216003046)	633
60	Hodenc-l'Evêque (216003137)	255
60	Hondainville (216003145)	691
60	Laboissière-en-Thelle (216003277)	1 313
60	Lachapelle-Saint-Pierre (216003319)	926
60	Le Coudray-sur-Thelle (216001644)	548
60	Le Mesnil-en-Thelle (216003947)	2 308
60	Mello (216003897)	663
60	Montreuil-sur-Thérain (216004218)	254
60	Morangles (216004242)	419
60	Mortefontaine-en-Thelle (216004283)	893
60	Mouchy-le-Châtel (216004325)	84
60	Neuilly-en-Thelle (216004457)	3 356
60	Noailles (216004572)	2 922
60	Novillers (216004630)	363
60	Ponchon (216004986)	1 132
60	Précy-sur-Oise (216005074)	3 298
60	Puiseux-le-Hauberger (216005116)	848
60	Sainte-Geneviève (216005694)	3 049
60	Saint-Félix (216005686)	644
60	Saint-Sulpice (216005918)	1 121
60	Silly-Tillard (216006114)	462
60	Thury-sous-Clermont (216006296)	696
60	Uilly-Saint-Georges (216006429)	1 929
60	Villers-Saint-Sépulcre (216006767)	960

60	Villers-sous-Saint-Leu (216006775)	2 386
----	------------------------------------	-------

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p><b>Environnement et cadre de vie</b></p> <p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, limité aux opérations reprises à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 6 mai 1996, comprenant : 1/ La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette dernière vérification peut être effectuée avant remblaiement ; 2/ La vérification périodique de leur bon fonctionnement qui porte au moins sur les points suivants : Vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité ; Vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ; Vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux. Dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel, un contrôle de la qualité des rejets peut être effectué. Des contrôles peuvent en outre être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage (odeurs, rejets anormaux); 3/ Dans les cas où la commune n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien : La vérification de la réalisation périodique des vidanges ; Dans le cas où la filière en compte, la vérification périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage. entretien, réhabilitation, traitement des matières de vidanges des systèmes d'assainissement non collectif</i></p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Collecte des ordures ménagères</i></p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>traitement des ordures ménagères</i></p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>L'exercice de cette compétence pourra se traduire au travers de la cellule d'animation du contrat territorial de l'eau pour : Assurer la promotion du contrat territorial ; Présenter les programmes annuels des travaux destinés à l'engagement financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie et des autres co-financeurs et assister les maîtres d'ouvrage pour la constitution des dossiers de demande d'aide ; Suivre l'avancement de programme (tenir à jour les tableaux de bord de suivi des indicateurs d'action et d'effet ainsi que de la gestion des ouvrages) ; Rédiger le rapport d'activité de la cellule d'animation ; Organiser et assurer le secrétariat du comité de pilotage. Des actions complémentaires au contrat territorial de l'eau pourront être menées : Etudes de suivi qualitatif des eaux sur le territoire du contrat ; Etudes permettant d'initier ou de développer des actions d'intérêt communautaire compatible avec le contrat d'objectif territorial.</i></p>
<p><b>Sanitaires et social</b></p> <p>- Action sociale</p> <p><i>Action sociale : Elaboration de contrats enfance et temps libre ainsi que tous autres contrats de même nature qu'y si substitueraient et mise en œuvre des actions contenues dans ses contrats, qui concernent plusieurs communes : Halte garderie itinérante ; Relais assistantes maternelles ; Prise en charge du transport dans les limites fixées par l'assemblée délibérante appliquée : au transport sur les mois de juillet et août, favorisant l'accès à des centres de loisirs de regroupement, permettant ainsi le désenclavement de certaines communes ; au transport pour activités et pour activités inter-centres, des centres de loisirs et activités jeunes.</i></p>
<p><b>Développement et aménagement économique</b></p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</p> <p><i>Etude, aménagement et commercialisation d'une ou plusieurs zones d'activités (pour la mise en oeuvre de cette compétence, la communauté de communes pourra avoir recours à la procédure de « zone d'aménagement concerté ») L'intérêt communautaire des zones d'activités existantes et futures est défini par cumul de l'ensemble des critères suivants : proximité pôle économique du Pays de Thelle (Noailles, Sainte Geneviève, Neuilly en Thelle, Chambly, Angy, Balagny sur Thérain), proximité axe viaire important (A16, RN1, D12, D44, D137, D929, D125), surface minimum 10 hectares,</i></p>

*existence de surface disponible sur la zone*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Promotion du Pays de Thelle et prospection visant à l'accueil d'entreprises nouvelles ; Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des activités de services*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*Construction, entretien et fonctionnement de piscines, Construction, entretien et gestion des équipements sportifs liés aux collèges.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Développement culturel Aide à l'organisation et à la gestion des bibliothèques communales ; Organisation d'expositions itinérantes ; Réalisation d'un guide touristique de la nouvelle Communauté, en collaboration avec nos partenaires ; Appui des structures culturelles existantes ou à venir en terme de communication et d'emploi.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Elaboration, suivi, modification et révision d'un schéma de cohérence territoriale*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*ZAC : cette procédure pourra être mise en oeuvre pour les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.*

- Organisation des transports urbains

*étude et mise en oeuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés.*

- Etudes et programmation

*toute action de promotion, de communication et d'information à caractère intercommunal qui s'avèrerait justifiée et bénéfique à la population et aux entreprises du Pays de Thelle, notamment par l'adhésion au réseau des missions locales apportant ainsi une offre de service en direction des entreprises et contribuant par ailleurs à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement de la voirie d'intérêt communautaire Voie communale respectant à la fois les 3 conditions suivantes : Voie communale reliant une commune à une autre commune ou à un axe de classement supérieur (route départementale ou nationale) ; Voie permettant la réalisation d'au moins trois motifs de déplacement parmi les quatre suivants : travail, services, commerces et éducation ; Voie supportant un trafic moyen supérieur à 400 véhicules par jour.*

*- Totalité des services (construction, réfection et entretien courant hors fauchage et hors service d'hiver) Porte sur les chaussées et la signalisation horizontale et verticale ; S'applique à la seule partie des voies d'intérêt communautaire situées hors des zones d'habitation (c'est à dire l'axe de liaison et non la desserte communale).*

#### Développement touristique

- Tourisme

*Soutien au développement du tourisme*

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*Elaboration d'un programme local de l'habitat (PLH)*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*Intervention en matière d'amélioration de l'habitat*

#### Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

*Mise en oeuvre du projet de territoire*

- Gestion d'un centre de secours

*Contribution au service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)*

- NTIC (Internet, câble...)

*Elaboration, mise en oeuvre et gestion d'un système d'information géographique (SIG). Aménagement numérique : développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'objectif d'optimiser la couverture du territoire communautaire en termes de NTIC par l'accompagnement des réseaux et opérateurs privés, la création et*

*L'exploitation d'infrastructure et de réseaux et de services de télécommunications, communications électroniques dans les conditions fixées à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales*

**- Autres**

*Contribution légale aux investissements relatifs à la rénovation des collèges. Etude et soutien aux opérations communales en matière de renforcement et d'amélioration de la voirie -Entretien de la voirie communale (hors voies d'intérêt communautaire) concernant le gravillonnage en qualité de coordonnateur dans le cadre de groupements de commandes tels que définis à l'article 8 du code des marchés publics. Logement : Soutien aux opérations communales de toute nature dans le domaine du logement, notamment les lotissements et le développement du locatif public et privé "Aménagement du territoire, développement du pays de Thelle : Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes qui en font la demande en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents locaux de planification*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	760 322
60	Syndicat mixte du Pays Vexin-Sablons-Thelle (200020402)	SM fermé	119 270
60	Syndicat mixte Oise très haut débit (200038875)	SM ouvert	423 290
60	SIVOM d'alimentation en eau potable et d'assainissement des communes d'Angy, Balagny, Bury et Mouy (246001168)	SM fermé	70 131

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)